

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
20 MAI 2014

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 15 mai 2014, s'est réuni en séance publique le 20 mai 2014 à 20h30, sous la présidence de Pierre TARTANSON, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, HERVO, MORA, REYNAUD, CHAUVIN, PEY, WOLFF, DAILLANT
MM. TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, ARMAND, LEFEVRE, ROUX, BLANC.
GARCIA

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Mme HERVO

Ouverture de la séance à 20h40

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 8 avril 2014 : *pas d'observation.*

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLER

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité plafond (allouée en % de l'indice 1015)	Taux appliqué à Rustrel à compter du 1 ^{er} juin 2014
Maire	31 %	18,90 %

B. Adjoint au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT) et conseiller

Identité des bénéficiaires	Indemnité plafond (allouée en % de l'indice 1015)	Taux appliqué à Rustrel à compter du 1 ^{er} juin 2014
1 ^{er} adjoint :	8.25	5.1 %
2 ^{ème} adjoint :	8.25	5.1 %
3 ^{ème} adjoint :	8.25	5.1 %
4 ^{ème} adjoint :	8.25	5.1 %
Conseillère municipale	8.25	5.1 %

Vote : unanimité

REGIES MUNICIPALES

Services	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Droit de place - terrasse	12€/m2/an	12€/m2/an
Provence outillage	3€ mètre linéaire/jour	
Marché hebdomadaire	1€/mètre sans électricité 1.5€/mètre avec électricité	
Autres manifestations (vide grenier, etc...)	3€ mètre linéaire/jour	

Cirques	15 €/soirée	
Ventes ambulantes meubles	15€ / jour	
Abonnement pizzaiolo	5€/soir	10€/soir
Cantine	2.80 €/repas enfant ; 7€/repas adulte	3 €/repas enfant ; 7,5€/repas adulte
Musée Moulin à huile	2 € dès 12 ans	
Piscine	2.80 € adulte 1.40 € enfant	3 € adulte 1.50 € enfant
	25 € abonnement adulte 12 € abonnement enfant	28 € abonnement adulte 13 € abonnement enfant
Brochures Rustrel	3.25 € vente distributeurs 4.60 € vente directe public	3.50 € vente distributeurs 4.60 € vente directe public
Salles des Fêtes	60 € associations Rustrel par convention 200 € particuliers Rustrel (d'octobre à mai de 10h à 22h) 150 € particuliers Rustrel (de juin à sept. De 10h à 22h)	60 € associations Rustrel par convention 250 € particuliers Rustrel (de 10h à 1h) Caution : 500 € 550 € non rustréliens (de 10h à 1h) Caution : 1000 €
Ramassage végétaux, gravats, encombrants	60 €	70 €
Concession cimetièrre	550 € grandes 350 € petites 250 € columbarium (taxes fiscales en +)	600 € grandes 400 € petites 300 € columbarium (taxes fiscales en +)
Camion crêpe		10 €/ manifestation
Photocopies	A4 noir recto : 0,20 cts A3 noir recto : 0,40 cts (x2 pour un recto-verso)	Idem. Associations rustréliennes : gratuit pour le noir (papier non fourni) et 0,15 cts A4 couleur, 0,30 cts A3 couleur (papier non fourni)

Vote : unanimité

INDEMNITE COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de se prononcer sur l'octroi de l'indemnité de conseil au Receveur municipal. M. CAPELLE Patrick exerce cette fonction depuis le 01/07/2010. Conformément à la réglementation (loi n°82.213 du 02.03.82 et arrêté interministériel du 17.12.83), cette indemnité est attribuée à titre personnel. Monsieur le Maire propose de l'allouer, au taux de 100%, à M. CAPELLE Patrick.

Vote : unanimité

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Les parcelles AD 100 et AD 607 sont mises en vente et peuvent faire l'objet d'une préemption. Ces terrains correspondent en tous points aux besoins d'installation de futurs locaux administratifs et techniques communaux. Ces deux parcelles sont au prix total de 105 000 €.

Vote : majorité

DELEGATION DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations courantes en la matière.

Vote : unanimité

DESIGNATION DELEGUES ACR

Titulaire	Suppléant
Karine CHAUVIN Yves ROUX Michelle WOLFF	Martin LEFEVRE

Vote : unanimité

DESIGNATION DELEGUES CCAS

Elus
Pierre TARTANSON Brigitte REYNAUD Ghislaine PEY Laure DAILLANT Marie-Laure HERVO Michelle WOLFF

Vote : unanimité

DESIGNATION DELEGUE SEDEL (PNRL)

Yves ROUX est proposé.

Vote : unanimité

9- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

L'enveloppe globale 2014 votée est de 10 000 €.

Voici les sommes proposées :

Associations	Montant
COMITE DES FETES	5 500
AMIS DU PATRIMOINE	1 000
L'OREILLE BUISSONNIERE	200
VIVRE EN HARMONIE	1 250
PAPA MAMAN L'ASSOS ET MOI	200
PAYS D'APT EN VIDEO	200
PHOTO CLUB	500
<i>Hors commune</i>	
Fondation du Patrimoine	50
Souvenir français	100

Resto du cœur	150
Handicap	100
TOTAL	9 250

Vote : majorité

PROGRAMME AMENAGEMENT SOLIDAIRE

Dans le cadre du PAS et compte-tenu de la non-utilisation de l'enveloppe globale attribuée par la Région à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, il est possible de proposer les 2 projets suivants :

- sécurisation piétonne de la RD 22 jusqu'à l'espace sport/loisir, évaluée à 100 000€ HT
- acquisition par voie de préemption des terrains cadastrés AD 100 et 607 (105 000 €)

Vote : majorité

FONDS DE SOLIDARITE LOCALE 2014

Monsieur le maire expose que le Fonds de Solidarité Locale (FSL) est une subvention proposée par la Région dans le cadre de sa compétence en aménagement et développement durable du territoire, chaque année aux collectivités rurales. Son montant est plafonné à 15 000 € et ne peut excéder 65% de la dépense hors taxe.

M. le Maire propose de solliciter cette subvention autour de l'aménagement du village (acquisition de bancs et poubelles, signalétique générale du village, aménagement des espaces à container ordures ménagères, aménagement du passage entre la place de la fête et la place Farinette, aménagement du parking des cèdres, etc.....).

Le coût global n'est pas encore totalement évalué mais la subvention est sollicitée dans son intégralité.

Vote : unanimité

La séance est levée à 21h10

Le Maire,
Pierre TARTANSON

La secrétaire de séance
Marie-Laure HERVO